

Interpellation – Installation de patrouilleurs-euse scolaires sur le passage-piéton sis sur la Rte de Cortaillod (RC1002).

Déposée par : Parti socialiste de Boudry

Date : 09.09.2026

Par la présente interpellation, le parti socialiste entend attirer l'attention du Conseil communal sur la sécurité des enfants qui se rendent à l'école en empruntant quotidiennement le passage piéton situé sur la route de Cortaillod, à la hauteur de la rue Félix-Bovet.

Ce passage constitue un point important du chemin scolaire pour près d'une centaine d'écolières et d'écoliers se rendant aux collèges des Esserts ou de Longueville. Le passage de jeunes enfants combiné au trafic routier parfois dense à cet endroit justifie que des mesures complémentaires soient envisagées pour garantir leur sécurité.

Le recours à des patrouilleurs scolaires constitue une mesure reconnue en Suisse pour renforcer la sécurité des enfants sur leur trajet scolaire. Le BPA relève notamment que les patrouilleurs peuvent aider les enfants à traverser la route en toute sécurité et que leur service peut être organisé en fonction des horaires scolaires.

Situation

À l'heure actuelle, les enfants doivent traverser la chaussée au passage piéton de la Route de Cortaillod sans bénéficier d'une présence humaine dédiée à leur accompagnement.

Plusieurs éléments méritent une attention particulière :

- la fréquentation importante de ce passage par des enfants se rendant à l'école ;
- le volume et du trafic routier à cet endroit ;
- la concentration du trafic durant les périodes d'entrée et de sortie des classes.

Ces circonstances rendent la traversée plus délicate pour les enfants et justifient des mesures de sécurisation supplémentaires.

La commune dispose de toutes les compétences nécessaires à l'application d'une telle mesure dès lors que :

- la sécurité des piétons est de la compétence communale sur son territoire, quelle que soit la route ;
- tout ce qui est lié à l'urbanisation est de compétence communale ;
- l'introduction de patrouilleurs scolaires sur une route cantonale n'implique pas de consulter le canton.

Demande

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un service de patrouilleurs scolaires au passage piéton de la Route de Cortaillod, au croisement de la rue Félix-Bovet (cf illustration ci-après).



Source : SITN